

GP - GESTIONNAIRE DE PAIE

Titre professionnel de niveau 5

Sup'IPGV

École supérieure en comptabilité et gestion

Le gestionnaire de paie assure la production mensuelle des bulletins et la gestion des données sociales selon la réglementation. À l'aide d'un logiciel dédié, il traite les paramètres fixes ainsi que les variables (temps de travail,

LE PROFIL

- Vous avez une affinité avec les chiffres, le droit social et la gestion administrative.
- Vous êtes rigoureux(se), méthodique et organisé(e), avec le sens du détail.

PRÉREQUIS

- Vous êtes titulaire d'un Baccalauréat ou titre de niveau 4

NOUS REJOINDRE, C'EST SIMPLE !

Un premier entretien aura lieu sur rendez-vous auprès du responsable pédagogique de la formation souhaitée pour :

- Clarifier ensemble votre projet professionnel.
- Valider les prérequis de la formation.
- Effectuer un test de positionnement (note de passage 10/20).
- Effectuer une analyse de votre dossier pour prendre en compte les éventuelles équivalences, dispenses et passerelles, en vue d'une individualisation de votre parcours
- Vous réorienter vers une autre formation si nécessaire.

PAS D'ENTREPRISE ? PAS DE PROBLÈME !

- Soutien dans la création de votre CV et lettres de motivation.
- Conseils adaptés à votre recherche d'entreprise.
- Accompagnement pour la recherche d'un employeur si besoin grâce à notre réseau d'entreprises.

LES + SUP'IPGV :

- La suite Office 365 vous sera offerte.
- Des cours en petits effectifs pour un enseignement de qualité.
- Un responsable pédagogique dédié à votre réussite.
- Un ordinateur peut vous être prêté au besoin.

DURÉE

504 h en initial ou alternance

LIEUX

Arles, Vitrolles, La Garde, Privas.

RYTHME ALTERNANCE

2 jours en cours et 3 jours en entreprise. (Adaptable en fonction des candidats)

MODE DE FINANCEMENT

- Contrat d'apprentissage.
Tarif : L'apprentissage est gratuit grâce aux prises en charges totales ou partielles des financements des entreprises ou de porteurs.
- Contrat de professionnalisation.
- Transition Pro
- France Travail

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Retrouvez l'intégralité des informations concernant cette formation sur

www.supipgv.fr





+ d'infos sur le titre
GP

Fiche RNCP n° 37948, enregistrée le 22 août 2023

POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

- Diplôme Comptabilité Gestion

DÉBOUCHÉS

- Gestionnaire de paie
- Gestionnaire de paie et de l'administration du personnel
- Collaborateur paie
- Comptable spécialisé paie

APRÈS VOS ÉTUDES

- Après leur cursus, les élèves en alternance à SUP'IPGV trouvent un emploi dans leur domaine d'étude en - de 3 mois !
- Dans la plupart des cas, les étudiants restent dans l'entreprise qui les a employés en alternance.

Vous pouvez consulter nos statistiques sur notre site internet
www.supipgv.fr

LE PROGRAMME - OBJECTIFS

Chaque bloc peut être obtenu indépendamment des autres. Mais pour obtenir la certification professionnel, il faut valider tous les blocs dans un délai de cinq ans.

Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie

- Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute
- Garantir les calculs des cotisations sociales en paie
- Traiter les informations impactant la rémunération nette

Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle

- Évaluer les événements particuliers liés au temps de travail
- Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ
- Contrôler les données issues du traitement de la paie

Méthodes mobilisées:

En centre, vous aurez des cours et des mises en situations (TD, TP)

Participation à des projets

Modalités d'évaluation des acquis

En centre par période : Plusieurs évaluations par matière et une épreuve en condition d'examen (Examen Blanc)

Certificateur :

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION



supipgv.fr

Arles

04 90 99 47 00
arles@supipgv.fr

Vitrolles

04 42 41 88 10
vitrolles@supipgv.fr

La Garde

04 94 35 08 64
lagarde@supipgv.fr

Privas

04 28 92 11 45
privas@supipgv.fr